



## Commune de Vourey

COMMUNE DE VOUREY - MAIRIE  
115 ROUTE DE LA FONTAINE RONDE  
38210 VOUREY

MAIL: info@commune-vourey.fr  
TEL: 04 76 07 05 19  
FAX: 04 76 07 79 61

www.commune-vourey.fr

**REFUS DE PERMIS DE DÉMOLIR  
PRONONCE PAR LE MAIRE  
AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 16/08/2022

N° PD 038 566 22 20001

Par :	Monsieur ROYBON Jean-Louis
Demeurant à :	135 Route du May 38210 VOUREY
Sur un terrain sis :	135 Route du May Parcelle : AE 146
Nature des travaux :	Démolition partielle d'une grange

Arrêté n° 2022-101

**Madame le Maire de la commune de Vourey ;**

VU la demande de permis de démolir susvisée ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13/01/2014 et modifié le 30/03/2015 ;

Considérant que ces bâtiments sont repérés comme éléments du paysage « à protéger » dans le règlement cartographique du Plan Local d'Urbanisme de la commune, en référence au plan « 04.01 Plan de zonage global » ;

Considérant que l'état structurel du bâti n'a pu être justifié par un architecte du patrimoine compétent en bâti rural ;

Considérant l'incapacité de rénovation n'a pu être prouvée ;

Considérant que l'inutilisation de l'édifice ne prévaloir une démolition sans expertise technique ;

Considérant qu'en application des articles L421-1 et suivants du code de l'urbanisme, les travaux sont soumis à déclaration préalable ;

**ARRETE**

**Article 1** : Le présent Permis de Démolir est **REFUSE**.

Fait à Vourey,  
Le 14/10/2022,

Le Maire de Vourey,  
Fabienne BLACHOT-MINASSIAN

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

---

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

---

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.